



# LES SERVICES PERISCOLAIRES



## I – Pourquoi un dossier unique d'inscription

- ✓ Pour faciliter les démarches administratives des usagers en allégeant l'ensemble des procédures à respecter lors de chaque inscription d'un enfant à une activité.
- ✓ Pour permettre aux familles de ne communiquer qu'une seule fois l'ensemble des informations relatives à leur situation familiale.
- ✓ Pour éviter que l'utilisateur ne soit obligé de produire à plusieurs reprises une même pièce justificative lors de l'inscription d'un (des) enfant(s) à une ou plusieurs activités différentes au cours d'une même année.

## II – Les modalités d'inscription et de fonctionnement

### **VOUS NE DEVEZ COMPLETER QUE LES INFORMATIONS DES SERVICES DONT VOUS AVEZ BESOIN.**

Pour inscrire votre (vos) enfant(s) aux services périscolaires, il suffit de retourner le présent dossier dûment complété avec les justificatifs demandés, au service Education.

L'inscription aux services périscolaires est obligatoire avant toute fréquentation.

### **A – Restauration scolaire**

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, sur la plage de 11h30 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Pour les enfants allergiques, un PAI doit être établi entre la famille, le responsable de l'établissement et le médecin scolaire en fonction du protocole médical fourni par l'allergologue. Nous ne disposons pas de repas de substitution. La famille devra donc fournir le repas complet de l'enfant conditionné soit dans une valisette hermétique soit dans une petite glacière identifiable.

### **B – L'accueil périscolaire**

L'accueil périscolaire fonctionne en période scolaire :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30,

L'accueil périscolaire du soir est ouvert aux enfants de maternelles. Pour les autres horaires, ce service est ouvert à tous les élèves (maternelles et élémentaires).

La commune ne fournit pas le goûter aux enfants. Cependant ils sont autorisés à consommer le goûter fourni par les parents qui le souhaitent.

### **C – L'accompagnement aux leçons et animation**

Ce service est ouvert uniquement aux enfants d'écoles élémentaires. Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis de 16h30 à 18h00 et uniquement un temps d'animation les vendredis de 16h30 à 18h00.

Vous avez deux possibilités de sorties : 17h30 ou 18h00. L'heure de sortie est valable tous les jours de la semaine.

### **D - L'accueil de loisirs des 3-11 ans**

- a) Des mercredis (centre de loisirs) :
  - Le matin sans repas de 7h30 à 11h30 jusqu'à 12h30
  - Le matin avec repas de 7h30 à 13h30
  - La journée sans repas : 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h30
  - La journée avec repas : 7h30 à 18h30

Anim'Accueil matin uniquement de 9h00 à 11h30. L'accueil et la sortie de cette activité sont positionnés à la maternelle Victor HUGO.

- b) Des vacances scolaires :
  - Le matin sans repas de 7h30 à 11h30
  - Le matin avec repas de 7h30 à 13h30
  - Journée sans repas de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h30
  - Journée avec repas de 7h30 à 18h30

L'accueil de loisirs « L'île aux loisirs Olympe de Gouges » est situé au 139 avenue de la Résistance à Mainvilliers.



## E – Le transport scolaire

**Ce service fonctionne uniquement le matin et le soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis.** Il est uniquement assuré sur certains quartiers de la commune en fonction de la distance domicile/école.

Liste des rues desservies par le transport scolaire		
Circuit 1 - Jean ZAY Secteur BOISVILLE - SERESVILLE	Circuit 2 – Jean ZAY Secteur GRANDES RUELLES	Circuit 3 – COUBERTIN/ZOLA/HUGO
Hameau de Seresville	Rue Robert BIENFAIT	Rue du 14 juillet
Rue du Verger	Rue de Strasbourg	Rue André LE FORT
Rue de Boisville	Rue de Rome	Rue Roger COLLERAIS
Rue Rosa BONHEUR	Rue de l'Europe	Rue Jules VALLES
	Rue Pierre Mendès France	Rue Jean MOULIN
	Rue Jean MONNET	Rue Jean JUGAN
	Rue Robert SCHUMANN	Rue André JUILLOT
	Avenue Maurice MAUGE	Avenue Léon GAMBETTA
	Rue Simone SIGNORET	Rue Auguste RENOIR
	Rue Roger ROQUAIN	Rue Henri MATISSE
	Rue Louise OLIVIER	Rue de Verdun
	Rue des Grandes Ruelles	Rue Hector BERLIOZ - du 01 au 27
		Rue Fernand LEGER
		Rue Maurice DE VLAMINCK
		Rue Claude DEBUSSY du 01 au 61 et du 02 au 54
		Rue des Bas Menus
		Rue Jean PERRIN
		Rue Georges SAND
		Rue des CLOZEAUX
		Allée de la Garenne
		Allée du Bois du Château
		Rue Paul BERT
		Rue Aristide BRIAND
		Rue Nelson MANDELA
		Rue du 4 Septembre

Un accompagnateur (personnel communal) est présent dans chaque véhicule pour veiller à la sécurité des enfants lors de l'arrivée dans le bus, pendant le transport et lors de la descente des enfants.

Les horaires vous seront communiqués lors de la confirmation de l'inscription au transport scolaire de votre enfant.

### III – La tarification et les modalités de paiement

Le transport scolaire est un service gratuit pris en charge par la collectivité.

La restauration scolaire, l'accueil périscolaire (matin et soir), l'accompagnement aux leçons et animation, l'accueil de loisirs et Anim'Accueil sont des services payants.

La tarification est basée sur le quotient familial, celle-ci est calculée à partir de votre avis d'imposition. Pour connaître le mode de calcul du quotient familial, se référer à la grille tarifaire.

Le règlement s'effectue à terme échu. Pour se faire une facture sera adressée à chaque famille :

Le paiement s'effectue dans les 3 semaines suivant la réception de la facture :

- en numéraire ou par chèque au service Education,
- par prélèvement automatique.
- en ligne sur le portail famille
- en chèque CESU pour les factures d'accueil

Si vous optez pour le prélèvement automatique SEPA, vous devez compléter et signer une autorisation de prélèvement automatique fournie par le service Education ainsi qu'un relevé d'identité bancaire. En cas de rejet de prélèvement automatique récurrent, le service éducation peut, après notification écrite, arrêter ce mode de paiement.

### IV – Justificatifs à fournir pour la composition du dossier

Les parents doivent joindre au dossier d'inscription **les photocopies** des documents énumérés dans le tableau ci-dessous (fournir qu'un seul exemplaire pour tous les services) :

	Restauration	Accueil périscolaire	Accompagnement aux leçons et animation	Anim'Accueil	Accueil de Loisirs	Ramassage scolaire
Dernier avis d'imposition	X	X	X		X	
Vaccins de l'enfant (p. 90,92 et 93)	X	X	X	X	X	
Attestation d'assurance 2022/2023	X	X	X	X	X	X
Formulaire transport						X